

**CERTIFICAT MEDICAL D'INAPTITUDE (CMI)
A LA PRATIQUE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

(Usage exclusivement interne à l'établissement scolaire à destination du professeur d'EPS et du médecin scolaire pour aider à adapter l'enseignement de l'éducation physique).

Je, soussigné(e),, docteur en médecine, certifié avoir, en application du décret n° 88-977 du 11/10/1988, examiné l'élève:

....., né(e) le..... en classe de
au Lycée Charles Lepierre de Lisbonne

et constaté, ce jour, que son état de santé entraîne:

- une inaptitude totale
- une inaptitude partielle

du au

En cas d'inaptitude partielle, pour permettre une adaptation de l'enseignement aux possibilités de l'élève, préciser en termes d'incapacités fonctionnelles si l'inaptitude est liée:

- ▶ à des types de mouvement (amplitude, vitesse, charge, posture...):
- ▶ à des types d'effort (musculaire, cardio-vasculaire, respiratoire...):
- ▶ à la capacité à l'effort (intensité, durée...):
- ▶ à des situations d'exercice et d'environnement (travail en hauteur, milieu aquatique, conditions atmosphériques...):

REMARQUES COMPLÉMENTAIRES POUVANT AIDER L'ENSEIGNANT D'EPS À LA MISE EN PLACE D'ACTIVITÉS ADAPTÉES OU DE SUBSTITUTION:

.....

Fait à Lisbonne, le **Cachet et signature du médecin de l'Ambassade:**